



**Plus forts ensemble !**

Sébastien MORENO

Secrétaire départemental



Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire départemental

Béziers, le 03/02/2017

A Monsieur le Maire de Béziers  
Hotel de Ville  
Mairie de Béziers  
34500 Béziers

Objet : abandon des classes Rugby/Patrimoine et voile

Monsieur le Maire,

L'UNSA Education et le SE-UNSA de l'Hérault viennent de prendre connaissance de la décision de la municipalité de Béziers de suspendre les classes rugby et voile pour la rentrée 2017.

Ces classes « découvertes à dominante sportive et patrimoniale » étaient le résultat d'un travail partenarial de longue date entre la Ville de Béziers et l'Education Nationale. Elles ont ou vont concerner pour l'année scolaire 2016-2017, 63 classes des écoles élémentaires de la ville, soit environ 1400 élèves. Cela représente près d'un tiers des élèves des écoles élémentaires.

Ces classes « découvertes » ont toujours recueilli un avis favorable des enseignants, des élèves et de leurs familles. Elles ont permis la découverte du patrimoine culturel, sportif de notre ville et de l'environnement littoral spécifique de notre territoire. Elles ont permis la mise en place de projets de classe visant à la construction d'une culture commune entre les élèves via de nombreux moments de vie collective (transport, repas, partage autour d'une activité commune) en conservant un cadre de participation financière des familles en accord avec les exigences d'équité et d'accueil de l'école publique.

Compte tenu la situation socio-économique et culturelle des publics scolaires accueillis dans les établissements publics du premier degré de la ville, vous ne pouvez pas ignorer les effets positifs de ces projets partenariaux sur les élèves qui n'ont pas la chance d'accéder au patrimoine biterrois dans sa diversité ou à certaines activités sportives spécifiques.

Comme vous le voyez, l'utilité de ces classes par leurs valeurs pédagogiques et intégratives n'est plus à prouver, et votre décision amène l'ensemble de la communauté éducative à s'interroger sur les critères qui vous ont conduit à décider de l'abandon de ces actions éducatives en direction des écoles publiques de votre ville. En l'état, et sans mesures de compensations, les équipes pédagogiques et les familles ne peuvent que conclure à une recherche d'économies budgétaires au détriment du rôle de la ville en matière de politique éducative en direction des écoles publiques.

Dans l'intérêt premier des élèves de votre ville, l'UNSA Education et le SE-UNSA de l'Hérault vous demandent de sursoir à votre décision et de conserver ces projets partenariaux qui ont prouvé, depuis plus de 20 ans, leur bonne utilité pédagogique.

Dans l'attente d'une issue favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre entier dévouement au Service Public d'Education.

Sébastien Moreno  
Secrétaire Départemental UNSA Education 34



Jean-Robert Biggio  
Secrétaire Départemental SE-UNSA 34

